

*Initiatives parlementaires*

Les deux motions se ressemblent beaucoup, et je suis très heureux de prendre à nouveau la parole aujourd'hui afin de discuter de cette question extrêmement importante pour nous tous.

Comme l'a dit la députée qui a présenté cette motion, tous les Canadiens savent fort bien que notre environnement est sur le point d'être irrémédiablement détruit. Les efforts risibles que les gouvernements ont déployés pour essayer d'amortir les répercussions des activités des grandes entreprises qui continuent de sacrifier nos terres, notre air et nos cours d'eau, dans leur quête de profits réalisés facilement et à bon compte, sont sans effet et équivalent seulement à vendre le droit de nos enfants à un avenir dans un environnement sain.

Cette question revêt une importance capitale, à un moment où le monde entier se demande quelles mesures les gouvernements devraient prendre à l'égard de la destruction environnementale qui s'est déjà produite et comment ils pourraient empêcher celle qui sera inévitable si nous n'y voyons pas.

L'élaboration d'une déclaration ou d'une charte des droits environnementaux est très importante, car elle permet à la population de participer au processus du début à la fin, en surveillant les sociétés, les gouvernements et ceux qui participent à des activités environnementales.

Il y a eu un certain ralentissement dans le processus visant à définir les droits de la population au chapitre de l'environnement ainsi que les pouvoirs des provinces, des citoyens, des municipalités et du gouvernement fédéral en matière environnementale parce que, vers le mois d'octobre 1992, le gouvernement a présenté une motion visant à modifier la Constitution canadienne. La Charte des droits sociaux, qui incluait le droit à un environnement sain, était l'un des principes énoncés dans cet amendement.

Cet article seul nous donne des raisons de croire que le gouvernement était prêt à prendre certaines mesures afin de nous donner quelque chose qui ressemblerait à une déclaration des droits en matière d'environnement. Par conséquent, le débat pour déterminer si la question relève de la compétence du gouvernement fédéral, des provinces ou d'un autre palier a cessé pendant une courte période.

Il ne fait aucun doute qu'au moment où nous nous demandons si nous allons ou non construire un pont entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard et ce que nous allons faire au sujet des barrages dans l'ouest du Canada, de l'environnement fragile des Territoires du Nord-Ouest et de l'Arctique et d'autres questions simi-

laires, il est très important que nous ayons un contexte pour étudier ces questions.

Je suis vraiment outré de lire aujourd'hui dans le *Globe and Mail* de Toronto un article qui me dit que l'orientation prise par le gouvernement est exactement à l'opposé de celle que souhaite notre pays. Je veux citer brièvement cet article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

Le *Globe and Mail* a appris que le gouvernement fédéral examine tous ses règlements concernant l'environnement dans le but de supprimer ceux qui pourraient nuire à la compétitivité nationale ou saigner à blanc le Trésor public.

Autrement dit, le gouvernement essaye de trouver un moyen de permettre aux pollueurs de faire plus facilement des affaires dans notre pays et de renoncer à protéger l'environnement de notre pays et les Canadiens contre leurs activités.

Je continue la citation:

Le Conseil du Trésor a demandé au ministère de l'Environnement à l'automne dernier «d'examiner les règlements existants et de déterminer ceux qui gênent nettement la compétitivité du Canada ou qui imposent des frais inutiles aux consommateurs».

Cela provient d'une note de service destinée au personnel émanant d'un sous-ministre, Len Goode. C'est simplement incroyable.

On dit que cet examen serait lié à *L'initiative de la prospérité* du gouvernement canadien, un rapport publié en octobre dernier qui contient 54 recommandations en vue d'augmenter la compétitivité des industries canadiennes dans le monde.

Le Sous-comité des pluies acides, qui relève du Comité de l'environnement, a déposé un rapport à la Chambre, il n'y a pas très longtemps. Intitulé *De la parole aux actes*, ce rapport présente les conclusions détaillées de notre étude sur la façon dont les États-Unis ont réglé cette question de contrôle des pluies acides. L'une des choses que nous avons découvertes en examinant le système américain, c'est que George Bush—qui n'est pas connu comme un grand environnementaliste, à l'encontre du vice-président Al Gore—a mis sur pied un bureau de la concurrence dont le local est juste à côté du bureau du président. Ce bureau de la concurrence était sous la direction de Dan Quayle, pour qui nous avons tous beaucoup de respect, j'en suis sûr.

Quoi qu'il en soit, ce bureau de la concurrence éliminait les règles environnementales pour rendre les entreprises américaines plus compétitives. Ce faisant, il mettait l'environnement en danger. De notre côté, en examinant la question des pluies acides, nous avons constaté que les règles déjà établies à cet égard n'étaient pas appliquées, à la demande de ce même bureau de la concurrence.